

DECISION N° 52/16 MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC/SOECEN du 16 MARS 2016  
Portant ouverture du concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs  
de l'Enseignement Technique (ENIET), session 2016.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu Le Décret n° 80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;
- Vu Le Décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours Administratifs ;
- Vu L'Arrêté n° 202/09/MINESEC/IGE du 29 septembre 2009 portant réorganisation des filières et spécialités dans les ENIET ;
- Vu L'Arrêté n° 33/10/MINESEC/IGE/IP-ETN/DECC du 15 février 2010 portant organisation du concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) publiques ;
- Vu L'Arrêté n° 4600/B1/1464/MINEDUB/MINESEC du 09 juin 2015 fixant le calendrier de l'année Scolaire 2015/2016 en République du Cameroun ;
- Vu La Décision n° 542/15/MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC du 27 octobre 2015 fixant le Calendrier des Inscriptions aux Examens et Concours gérés par la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), session 2016 ;
- Vu La Décision n° 550/15/MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC du 03 novembre 2015 fixant le Calendrier des Examens et des Concours de la session 2016.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Un concours pour le recrutement de 2 704 élèves maîtres dans les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de **Bafoussam, Bertoua, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré** et **Soa** pour francophones et de **Jikejem, Kumba et Mbengwi** pour anglophones est organisé les **mardi 21 juin et mercredi 22 juin 2016** dans tous les chefs-lieux de région.

Article 2 : La répartition des places par école, par niveau et par spécialité est jointe en annexe.

Article 3 : Conditions d'âge

Ce concours est réservé aux jeunes Camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et 32 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016.



**Article 4 : Diplômes exigés**

Le diplôme exigé aux candidats est le suivant :

4.1. Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> Année : le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), le GCE O' Level Technical ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU CAP
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé.	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.
02	Menuiserie Ameublement.	Menuiserie, Décoration, Charpenterie.
03	Maintenance Industrielle.	Electricité d'Equipe-ment, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique, Métaux en Feuilles, Construction en Ouvrage Métallique, Mécanique Automobile de Réparation, Mécanique de Fabrication, Mécanique Auto Injection, Affûteur Scieur.
04	Installation Sanitaire.	Installation Sanitaire.
05	Electricité.	Electricité d'Equipe-ment, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique.
06	Industrie de l'Habillement.	Industrie de l'Habillement.
07	Couture Flou.	
08	Economie Sociale et Familiale.	Economie Sociale et Familiale.
09	Froid et Climatisation.	Froid et Climatisation.
10	Comptabilité et Gestion.	Employé de Banque, Employé des Services Comptables.
11	Bureautique et Communications Administratives.	Secrétariat Bureautique, Secrétariat Médical.

4.2. Pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> Année : le Probatoire de l'Enseignement Technique, le Probatoire de Brevet de Technicien, le Brevet d'Etudes Professionnelles, ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU PROBATOIRE OU AU BEP
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé.	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.
02	Menuiserie Ameublement.	Menuiserie, Décoration, Charpenterie.
03	Maintenance Industrielle.	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en Feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie.
04	Installation Sanitaire	Installation Sanitaire.
05	Electricité	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio-visuelle.
06	Industrie de l'Habillement.	Industrie de l'Habillement.
07	Economie Sociale et Familiale.	Economie Sociale et Familiale – Hôtellerie – Tourisme.
08	Froid et Climatisation.	Froid et Climatisation.
09	Comptabilité et Gestion.	Comptabilité et Gestion, Action et Communication
10	Bureautique et Communications Administratives.	Contrôle de Qualité et Informatique de Gestion. Action et Communication Administratives.



4.3. Pour l'entrée en 3<sup>ème</sup> Année : le Baccalauréat de l'Enseignement Technique, le Brevet de Technicien, le GCE A' Level Technical, ou tout autre diplôme équivalent de l'Enseignement Technique suivant le tableau ci-après :

N°	SPECIALITES DU CONCOURS	OPTIONS AU BACCALAUREAT, AU BT OU AU BP
01	Construction en Maçonnerie et Béton Armé.	Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.
02	Menuiserie Ameublement.	Menuiserie, Décoration, Charpenterie.
03	Maintenance Industrielle.	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie.
04	Installation Sanitaire.	Installation Sanitaire.
05	Electricité	Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio-visuelle.
06	Industrie de l'Habillement	Industrie de l'Habillement.
07	Couure Flou.	
08	Economie Sociale et Familiale	Economie Sociale et Familiale – Hôtellerie – Tourisme.
09	Froid et Climatisation.	Froid et Climatisation.
10	Comptabilité et Gestion.	Comptabilité et Gestion, Action et Communication Commerciales, Fiscalité et Informatique de Gestion.
11	Bureautique et Communications Administratives.	Action et Communication Administratives.

**Article 5 :** Toutefois, les personnes qui ne remplissent pas les conditions de l'article 4 ci-dessus peuvent être autorisées à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme au cours de la session 2016.

**Article 6 : Constitution et date limite de recevabilité des dossiers**

6.1. Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets dans les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires (DRES), Sous-Direction des Examens, des Concours et de la Certification, et dans les Délégations Départementales (DDES), Service des Affaires Administratives et Financières, jusqu'au vendredi 29 avril 2016, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

- a) Une fiche d'inscription dûment remplie et timbrée que le candidat retirera à la DRES/DDES
- b) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois (voir verso de la fiche d'inscription) ;
- c) Une copie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours (voir verso de la fiche d'inscription) ou un certificat de scolarité pour les candidats composant sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- d) Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de 03 mois ;
- e) Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de 03 mois, et attestant que le candidat est apte à l'exercice du métier d'enseignant conformément à la réglementation en vigueur ;
- f) Deux fiches de renseignements ;
- g) Quatre photos 4 x4 du candidat ;
- h) Un certificat de nationalité ;
- i) Un reçu de versement d'une somme de 10 000 (dix mille francs), au titre de droits d'inscription, délivré par le Sous-directeur des Affaires Générales de la DRES ou par le Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de la DRES ;



j) Une enveloppe de format 28 X 37 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat (**boîte postale et numéro de téléphone**).

6.2. Tout dossier incomplet ou en retard sera rejeté.

6.3. Les candidats composent obligatoirement dans le centre où ils ont déposé leurs dossiers de candidature, et chacun dans sa spécialité de base.

**Article 7 : Nature des épreuves et calendrier du concours :**

Niveau d'entrée	Nature des épreuves	Durée	Coef.	Jours	Horaire
3 <sup>ème</sup> année	Culture Générale/General Knowledge	3H	3	1 <sup>er</sup> jour	8H-11H
	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	3H	3	1 <sup>er</sup> jour	13H - 16H
	Mathématiques Appliquées/ Applied Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	4H	4	2 <sup>ème</sup> jour	8H-12H
2 <sup>ème</sup> année	Culture générale/General Knowledge	3H	3	1 <sup>er</sup> jour	8H-11H
	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	13H - 15H
	Mathématiques Appliquées/ Applied Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	4H	4	2 <sup>ème</sup> jour	8H-12H
1 <sup>ère</sup> année	Etude de texte/Reading Comprehension	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	8H-10H
	Mathématiques Générales/ General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	13H - 15H
	Mathématiques Commerciales/ Commercial Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)	2H	2	1 <sup>er</sup> jour	13H - 15H
	Etude de Cas/Case study	3H	3	2 <sup>ème</sup> jour	8H-11H

**Article 8 :** Les résultats du concours seront publiés par voie de communiqué de presse et de radio par le Ministre des Enseignements Secondaires.

**Article 9 :** Le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification et les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**AMPLIATIONS :**

- SG/PM (ATCR)
- SE/SEN
- SG/IGS/IGE/MINESEC
- TOUTES DIRECTIONS MINESEC
- REPRESENTANTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
- DRES ET DDES
- DIRENIET

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



MINESEC/DECC: REPARTITION DES PLACES PAR COLE, PAR NIVEAU ET PAR SPECIALITE AU CONCOURS DES ENIET SESSION 2016. Ydé, le 16 Mars 2016

No SPECIALITES	ENIET														TOTAL																
	ADAMAOUA		CENTRE		EST		EXT. NORD		LITTORAL		NORD		NORD-OUEST			OUEST		SUD		SUD OUEST											
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>		1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>										
1 Bureautique et Communications Administratives	20	10	6	20	10	0	20	9	0	20	10	10	15	10	10	10	7	10	10	10	10	10	10	10	375						
2 Compabilité et Gestion	20	0	0	20	0	0	20	0	0	15	0	0	20	10	8	10	10	10	10	20	0	20	7	0	20	260					
3 Froid et Climatation										15	0	0	15	10	15										90						
4 Installation Sanitaire				15	10	10	15	13	15	15	11	15	10	10	10	15	0	14	10	10	10	10	7	15	12	15	250				
5 Industrie de Habillage	20	0	0	20	0	0	15	0	0	10	0	0	10	0	7	20	0	0	10	10	7	20	0	0	20	209					
6 Electricité	20	0	0	20	0	9	20	15	0	20	0	0	10	10	15	20	0	0	10	10	10	10	10	10	10	289					
7 Maçonnerie																															
8 Menuiserie																															
9 Petite Mécanique																															
10 Economie Sociale et Familiale	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	10	10	10	10	20	9	20	0	0		219					
11 Construction en Maçonnerie et béton armé	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	10	0	0	10	10	10	10	20	0	20	0	0	20	230					
12 Maintenance Industrielle	15	0	8	15	10	15	15	15	10	10	15	15	10	10	15	0	10	10	10	10	15	14	0	15	15	312					
13 Menuiserie Aménagement				20	0	0	20	0	0	10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	20	25	20	0	0	20	205					
14 Couture Nou	15		16	15		15	15	15	15	10	10	10	10	10	15	21	10	10	10	15		9	15	9	10	265					
TOTAL /NIVEAU/ ENIET	150	10	30	185	30	49	195	52	40	185	31	55	130	50	92	165	17	63	100	90	187	185	46	24	150	27	19	90	80	80	2704
TOTAL GENERAL/ ENIET	190		264		287		271		272		245		255		255		196		250												

